



VEDETTE
OU
GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Dimanche 14 Juillet 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Florence, le 21 juin — Notre cour vient de rendre publique la correspondance qu'elle a eue avec la cour d'Angleterre et celle de Russie au sujet des affaires de France; elle l'a communiqué au ministre des affaires étrangères de cette puissance. Ces cours vouloient absolument forcer le gouvernement Toscan à rompre la neutralité qu'il a déclaré vouloir conserver dans la guerre qui s'est ouverte entre les puissances coalisées, et la république française; mais notre cabinet a déclaré hautement qu'il ne se désisteroit pas d'un plan de neutralité que l'avantage du pays la justice et l'humanité lui prescrivoient de garder.

Le 22 mai, lord Hervey, ministre d'Angleterre, a écrit aux différents ministres résidents à Florence, que la cour de St. James desaprouvoit la conduite et les mesures prises par S. A. R. le grand duc, relativement à la nation Française : En conséquence, il annonce l'arrivée des flottes Anglaises et Espagnoles, il espère que leur présence fera changer les décisions de la cour, et lui fera abandonner des résolutions qui paroissent peu adaptées aux rapports du prince, aux vues et à l'intérêt de l'Europe en général, et combien sa conduite

diffère de celle que tiennent en ce moment les principaux cabinets de l'Europe.

Une lettre du lord Hervey au sénateur Séristori en date de ce jour annoncée que par des dépêches de Madrid du 7 Juin, et de Gènes du 19, on lui donne avis que la flotte espagnole a mis à la voile, qu'elle doit se diriger vers Cagliari pour chasser les Français des Isles Saint-Pierre, et se porter ensuite sur les côtes d'Italie. La lettre de Gènes faisoit part que 60 vaisseaux de ligne, parmi lesquels 10 vaisseaux anglais étoient partis de Carthagène le 5 de ce mois; lord Hervey croit que ces forces ne tarderont pas à faciliter aux diverses cours de l'Italie les moyens de secouer le joug des Français.

Le sénateur Séristori a répondu le même jour à lord Hervey qu'il avoit communiqué au grand duc sa lettre, et que son A. R. se déterminoit plus que jamais à garder la plus exacte neutralité. Le lendemain lord Hervey a répondu au sénateur Séristori la lettre suivante, que notre cour vient de publier ainsi que la lettre du chargé d'affaires de Russie, à Milord Hervey. (Nous les donnons d'après des lettres officielles de cette cour au ministre de France.)

Lettre de milord Hervey, en réponse à celle du sénateur Séristori.

« J'ai reçu la lettre que votre excellence m'a fait l'honneur de m'écrire en date d'hier, et l'ordre exprès de S. A. R. le grand duc, en réponse à celle par laquelle je vous faisais part des nouvelles de Madrid et de Gènes, relativement aux flottes anglaise et espagnole entrées dans la Méditerranée. Les sentimens de S. A. R. pour le roi mon maître, et pour la nation anglaise, me sont connus, et j'ai eu l'honneur, dans différentes occasions, de prier votre excellence d'exprimer à S. A. R. la reconnaissance de S. M. britannique à cet égard. L'exacte et inaltérable neutralité envers les puissances en guerre, que S. A. R. est dans l'intention de conserver, dépendra (à ce qu'il me semble) de la manière dont cette conduite sera considérée par les puissances si elles croient qu'il est juste, et de leur intérêt, de permettre de la part de S. A. R. les secours immenses qui sortent de cet état, pour subvenir au besoin d'un ennemi commun, pour la destruction duquel on sacrifie tant de sujets et de trésors. Mais avant de m'étendre sur ce sujet, j'attendrai les ordres de mon souverain.

« Je n'ai point d'instruction à cet égard, et mon devoir ne me permet pas de demander aucune explication, ni comment S. A. R. pourra concilier avec sa propre dignité, et l'avantage de la Toscane, les secours, l'appui, la bonne harmonie, et même la partialité évidemment démontrée en faveur d'une nation qui s'est rendue coupable de réicide dans la personne sacrée de son oncle Louis XVI, feu roi de France, qui est l'ennemie déclarée de l'empereur son frère, de son oncle le roi d'Espagne, de presque tous les souverains de l'Europe. Mais je ne manquerai pas d'instruire votre excellence, lorsque j'aurai reçu les instructions nécessaires, de la sensation que cette conduite aura faite sur le cabinet britannique : telles sont les réflexions que je crois devoir faire au sujet de la lettre que j'ai reçue hier de votre excellence.

J'ai l'honneur, etc. *Signé, HERVEY.*

Copie de la réponse du chargé d'affaires de Russie, à milord Hervey.

« Quelques soient les sentimens de

S. A. R., relativement au système de neutralité adopté, il est indubitable que sa conduite est pleine de déférence pour la soi-disante république, et pour ses représentans, dont V. E. se sera naturellement procuré les notices les plus certaines, puisqu'elle en parle dans sa réponse au S. Séristori d'une manière aussi affirmative. Il ne me reste donc qu'à rappeler à sa mémoire, à l'appui de ce qu'elle dit, la protection puissante et marquée de ce gouvernement, qui m'a empêché de faire insérer dans les papiers de Toscane, le manifeste de ma souveraine contre ceux qui aujourd'hui, pour le malheur du monde, gouvernent la France. Je sais d'ailleurs parfaitement qu'on a vendu publiquement à Florence la constitution française. J'augure et désire, comme votre excellence, l'arrivée prochaine des flottes combinées, afin que l'Italie puisse secouer le joug de la tyrannie démocratique ».

J'ai l'honneur, etc.

F R A N C E.

De Saint-Jean-de-Luz, le 5 juillet. — « Je vous informe que les Espagnols ont fait deux tentatives de suite, hier et aujourd'hui, pour s'établir de ce côté-ci de Bidassoa. Ils commençoient à réfaire ce soir la redoute de Louis XIV; j'avois renforcé d'un bataillon de grenadiers, et d'un détachement de dragons notre avant-garde, que je trouvois faible, afin d'être en mesure de chasser promptement l'ennemi, et ne pas lui laisser le tems de se retrancher. Hier 4, les Espagnols passèrent la rivière à 5 heures après midi, et passèrent nos avant-postes. Le chef de brigade Villar, commandant les chasseurs, et quelques dragons que j'y conduisis, chassèrent les ennemis, qui eurent quinze hommes tués et quelques blessés.

« Aujourd'hui ils ont essayé de s'établir de force sur la redoute de Louis XIV, profitant de la marée basse et de leur pont sur la Bidassoa, mais le 3^e. bataillon des chasseurs, et notre bataillon des grenadiers, sont arrivés à tems pour interrompre leurs travaux. Nos petites pièces de canon, appellées les Républicaines, les ont chassés, et nos troupes les ont poursuivis jusqu'au bord de la rivière, d'où les Républicaines ont tués plus de 50 hommes à l'ennemi, à son passage sur le pont; la cavalerie espagnole est entrée en bataille de l'autre côté. L'on

voyoit assez de désordre dans leurs retranchemens. *Signé, LABOURDONNAYE.*

De Bergues, le 9 juillet. — Un combat très-sanglant vient d'avoir lieu au poste d'Oost-Cappel, la nuit du 8 de ce mois; ce poste avoit été surpris, et sans le courage et l'intrepidité des braves volontaires du 5^e. bataillon de Rhône et Loire, et du premier bataillon de l'Orne, tout le cantonnement pouvoit être égorgé. L'ennemi a été repoussé jusques dans les bois avec une perte considérable, et la république doit la conservation de ce poste important à l'ardeur incroyable de nos volontaires, qui tous ont combattu en personne, avec armes et sans armes, d'homme à homme et enfin à coups de poings. Ce événement doit faire époque; il mérite à ceux qui l'ont soutenu les éloges de la convention nationale, et nous les sollicitons avec empressement.

Marseille, le 4 juillet. — Hier, sur les neuf heures du soir, sur l'invitation du comité général, centre et dépositaire de toute l'autorité, les sections se sont déclarées en permanence.

Il y a été pris diverses mesures qu'on appelle ici de *salut public*. On y a arrêté de casser le département, de ne conserver que quatre des membres actuels, MM. Millot, Jamet, Laurin et Scotti, et de nommer chacun des administrateurs provisoires. Ces dispositions seront exécutées ce matin.

Il a été aussi arrêté dans cette assemblée d'inviter toutes les administrations du département à se reunir en assemblées primaires, dimanche prochain, pour nommer chacune un député à l'assemblée électorale.

Cette dernière assemblée s'ouvrira mercredi prochain à Marseille, et là seront nommés les nouveaux administrateurs et les députés qui doivent se rendre à Bourges pour former les deux grands jurés.

Le tribunal populaire de notre ville continue ses fonctions, au mépris de la loi qui l'a supprimé. Il vient de condamner à mort Barthélémy, l'un des administrateurs du département: il doit être décapité aujourd'hui sur les trois heures après midi. Deux jurés seulement n'étoient pas de l'avis de la mort.

Paris. — La foule s'est reportée d'hier à la porte des boulangers. On craint quelques nouveaux mouvemens. On a voulu avant-hier piller

une voiture de savon qu'un épicier de la rue Saint-Denis avoit fait charger pour le livrer à l'acheteur. Les blanchisseuses voloient l'avoir à dix sous; d'autres à vingt. La force armée a fait rentrer le savon, et l'attroupement s'est dissipé. On prétend que deux femmes qui paroissent principalement exciter le pillage, ont disparu.

§ Avant hier ont été jugés au tribunal révolutionnaire ceux qui ont participé à l'assassinat de Léonard Bourdon. 9 ont été guillotinés hier, savoir: Benoît Couet, Buisson, Geller Duviérier, Jacquet, de jeune, Poussot, Quesnel, Philippe Bonneville, Lassin de Montcour, Broue de la Salle: quatre ont été acquittés, savoir: Greneau Thomain, Gombault, Johanneton.

§ Des lettres de Bourg et de Lons le Saulnier, marquent que les départemens de l'Ain et du Jura se sont coalisés contre la révolution du 31 mai. Les lettres du 7 apprennent qu'on y a fermé toutes les sociétés populaires, que plusieurs clubistes ont été arrêtés, que la force départementale est organisée, les assemblées primaires convoquées, les députés de Paris rappelés, la convention nationale méconnue, etc.

CONVENTION NATIONALE.

[PRÉSIDENTE DE THURIOT]

Suite de la séance du vendredi 12 juillet.

L'adjudant général de Dumoulié, Lecuyer, traduit au tribunal révolutionnaire, demande son élargissement, proteste de son innocence. Sa lettre est renvoyée au tribunal.

Des commissaires envoyés sur les frontières des Pyrénées orientales, Isnard, Aubry et Despinasses ont déclaré que cette partie de la France étoit dans un état respectable de défense. Il se trouve qu'il n'y a pas un seul canon, et qu'il n'y a ni munitions ni vivres. On demande le décret d'accusation contre ces mandaraires infidèles. Décret qui ordonne leur rappel, et renvoie de la dénonciation au comité du salut public.

On proroge jusqu'au 1^{er} octobre le renvoi des billers de confiance de Paris qui peuvent être dans les départemens.

Un décret met à la disposition du ministre de la guerre l'hôtel de Breteuillier, sise à la

pointe de l'île de la Fraternité, dite autre-fois Saint-Louis, pour y établir une manufacture d'armes à feu: A cet effet, on remet au ministre 100 mille livres pour mettre cet établissement en activité.

Les citoyens Panchat et Carrière, membres de la convention nationale se rendront dans les départemens de la Seine-inférieure, de la Manche, et l'Eure, de l'Orne et du Calvados pour remplacer Lecointre de Versailles, et Prieur de la Marne.

On annonce que le général Sandos est à l'Abbaye.

La désorganisation de plusieurs départemens, empêchant la rentrée des fonds provenans des contributions publiques. Pour aviser aux moyens de diminuer la masse des remboursemens, le comité des finances fait rendre un décret, par lequel on ordonne que le payement des dettes exigibles arriérées, sera fait en quittances de finances et non en assignats, qu'il ne sera attaché aucun intérêt à ces reconnoissances, et que celui qui y étoit affecté précédemment, cessera au premier août prochain. Ces quittances seront reçues en payemens des biens nationaux concurremment avec des assignats, elles seront visées sans frais par les percepteurs d'enregistrement.

Séance du samedi 13 juillet.

On annonce qu'il a été brûlé aujourd'hui pour 8 millions d'assignats, ce qui porte la somme des assignats brûlés à 808 millions.

Les femmes des malheureux condamnés à la mort pour l'assassinat de Léonard Bourdon, parviennent à pénétrer dans la salle; elles se jettent éplorées aux pieds des législateurs, elles emploient les plus touchants discours. 3 d'entr'eux disent-elles, citoyens, sont pères de 19 enfans; ils ont été égarés, ils ne sont point coupables; leurs larmes faisoient couler celles des législateurs attendris; le président les engage à se retirer un instant. Point de foiblesse, législateurs, s'écrie Thuriot, le tribunal occupé de cette affaire depuis plus de 8 jours, a fait son devoir, faisons le nôtre, passons à l'ordre

du jour. Plusieurs députés s'attendrissoient, des membres s'élevent contre cette foiblesse. Après une courte discussion, on est passé à l'ordre du jour.

Un instant après les sœurs de Léonard Bourdon demandent à être admises; comme on se doute qu'elles viennent intercéder pour les assassins de son frère, on refuse de les admettre.

Les représentans du peuple écrivent de Mantes que la constitution y a été acceptée, que de-là ils se sont rendus à Vernon, que les patrouilles de la gendarmerie de Paris et celles de l'armée Buzot, se sont rencontrées, et après s'être couchées en joue, se sont embrassées en criant: *Vive la république.* Les gendarmes de Vernon ayant été à leur poursuite, les soldats de Buzot ont pris la fuite.

Des lettres d'Angers annoncent que les rebelles ont abandonné le siège de Nantes et la rive droite de la Loire. L'armée est à leur poursuite.

Beaucoup d'acceptations de la Constitution.

Miranda paroît, il se plaint du comité de salut public, des députés qui se sont opposés à ce qu'il soit entenu des commissaires de la Belgique, de la municipalité de Paris, qui a fait chez lui des perquisitions. Lacroix lui répond, Miranda veut repliquer. On passe à l'ordre du jour.

Robespierre donne lecture d'un plan d'éducation nationale tracé par Michel Lepelletier St, Fargeau. On en ordonne l'impression.

Le comité de salut public laisse appercevoir que Condé a succombé, ce qui va rendre le siège de Valenciennes plus terrible. Les détails de la fureur des ennemis contre cette ville sont effrayans.

Le département de la Nièvre que des administrateurs infidèles ont envain tenté de jeter dans la ligne des fédéralistes, envoie des députés à l'assemblée pour lui faire connoître les principes civiques dont il ne s'est jamais départi. Le procureur-général-syndic mandé à la barre, accompagnoit la députation, elle a été admise, et il a été renvoyé devant le comité de sûreté générale.

On s'inscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. Le prix de l'abonnement de ce papier nouveau, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'anné, 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols. ee